BUDGET 2015

Taux d'augmentation maximal autorisé pour l'internat et la demi-pension : 1.3 % (décision du Conseil Régional)

Pour information au CA

NATURE DE LA RECETTE		2014	2015
PENSION	Interne	1305,10	1331.25
	Interne externé	1147,91	1147.91
DEMI-PENSION	5 jours	500,58	504
	4 jours	447,69	456.65
NUITS	Elève ou assimilé	4.37	4.37
	Adulte	5.40	5.40
	Extérieur	8,02	8.02
FORFAIT CHAMBRE	Assistants langues	81,04€	81.04
REPAS	INM < 370	2.53 au minimum et au delà si le coût du repas élève est supérieur	2.60 au minimum et au delà si le coût du repas élève est supérieur
	370 < INM < 465	3.55	3.65
	465 < INM	4.56	4.70
	Elève externe	3,04	3.10
	Stagiaire formation continue	3.55	3.65
	Stagiaire / hôte de passage	4.56	4.70
PETIT-DEJEUNER	Toute catégorie	1.03	1.10
REPAS AMELIORE		Coût de revient et 9,30 au minimum	
VENTE CARTE DE SELF		5	